



# Chèque ELCO

## Cours de langue et de culture d'origine

Ville de Lancy  
Service des affaires sociales  
et du logement  
Route du Grand-Lancy 41  
1212 Grand-Lancy

Le montant de l'inscription aux cours de langue et de culture d'origine est remboursé aux familles (maximum Fr. 100.- par enfant), sur présentation des documents ci-dessous auprès du Service des affaires sociales et du logement de la Ville de Lancy:

- Justificatif de l'inscription de l'école (ci-dessous)
- Preuve du paiement des cours
- Copie de la carte d'identité de l'enfant
- Copie du subside d'assurance-maladie de l'enfant

### Conditions

- Les familles doivent être domiciliées à Lancy
- L'enfant doit bénéficier du subside d'assurance-maladie

### Justificatif de l'inscription (à faire remplir par l'école de langue)

#### Enfant concerné

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Nom de l'école .....

Téléphone .....

E-mail .....

Année scolaire .....

Cours suivi .....

Prix du cours .....

Date d'inscription  
à l'école .....

Timbre et signature  
de l'école .....